Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 61 (1973)

Heft: 12

Rubrik: Nouvelles suisses

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

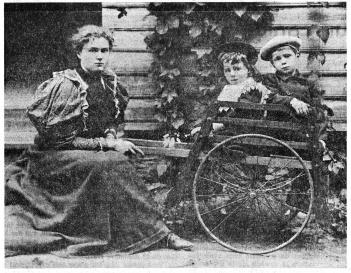
1900

La

photo

du

mois



C'est aujourd'hui M. G. Bergholz, photographe à Genève, qui nous envoie une reproduction photo de sa grand-mère, en 1898.

CODE CIVIL, LIV. II. TIT. V

TITRE CINQUIÈME

DES EFFETS GÉNÉRAUX DU MARIAGE

Art. 160. Le mari est le chef de l'union conju-gale 2. C. 162, 274, al. 2, 331, 382. Il choist la demeure commune et pourvoit con-venablement à l'entretien de la femme et des en-fants : C. 25, al. 2, 159, al. 2, 169 et s., 183, chil. 1, 192, al. 2, 246, 275 et s., 293.

Art. 161. La femme porte le nom et acquiert le droit de cité de son mari 1. C. 22, 29, 149. Elle lui doit, dans la mesure de ses forces, aide et conseil en vue de la prospérité commune 1. C. 159 al. 2. Elle dirige le ménage. C. 163 et s., 169 et s.

Art. 166. La femme ne peut exercer des pouvoirs plus étendus ⁴ qu'avec le consentement exprès ou tacite du marl. C. 163, al. 2; cfr. 208, chif. 3, 221, chif. 3, 243, al. 1.

Art. 167. La femme a le droit, quel que soit son régime matrimonial, d'exercer une profession ou une industrie avec le consentement exprés ou taclte du mari. C. 191, chif. 2, 207, chif. 3, 220, chif. 3, 243, al. 2. L P6 8 bis.

A vous!

Photographiez les objets qu'utilisaient vos grands-mères, envoyez à la rédaction toutes les photos ou gravures 1900 que

Tout envoi publié sera récompensé d'un abonnement gra-

LES FEMMES UNIVERSITAIRES SUISSES À LUCERNE

Les 3 et 4 novembre, quelque 80 femmes universitaires se sont rétrou-vées à Lucerne pour leur assemblée annuelle. Elles y étaient reçues par la annuelle. Elles y etaient reçues par la jeune section «Zentral Schweiz» dans une belle salle historique de l'Hôtel-de-Ville, puis le lendemain, dans le cadre très moderne du «Kunsthaus». Un léger brouillard baignait les vieux toits. les tourelles et les cortèges de cygnes et mouettes navigant au pied

de la grande église rococo.

Les déléguées venues des 13 sections de Femmes universitaires suisses quit-tèrent à regret cette atmosphère pleine de charme pour s'attaquer sérieus ment à leur ordre du jour : rapports, comptes, élection de deux nouveaux membres au Comité central (Mmes A. Huber de St-Gall et A.-L. Pitte-loud de Sion), accueil d'une nouvelle section récemment créée en Valais. L'assemblée a décidé de remettre à plus tard l'étude d'une éventuelle restructuration du Comité central. Pour l'immédiat, l'Association suisse prément à leur ordre du jour : rapports

rimmédiat, l'Association suisse prépare sa participation au Congrès monial F.-U. à Tokyo en août 1974 et le cinquantenaire de sa création en ovembre de la même année.

Dimanche matin, le professeur Jeanne Hersch présenta, avec sa clarté e pensée habituelle, une analyse fouillée et réaliste du thème «Le progrès - évidences - ambiguités - mensonges », sulet se rapportant au thème du Congrès de Tokyo. Il ne faut pas confondre progrès te devenir; ce qui vient après n'est pas toujours meilleur que ce qui était avant. L'histoire marche selon une ligne zigaagante. Dans cette marche, qu'est-ce qui est vestige du passé? signe de l'avenir? Il n'est pas toujours facile de le savoir; les interprétations sont souvent conles interprétations sont souvent con-tradictoires.

qui caractérise notre époque le développement extraordinaire des pouvoirs, entre autres techniques et scientifiques. Les hommes tiennent leurs mains des possibilités excans ieurs mains des possibilités ex-traordinaires, par exemple pour atté-nuer la souffrance, reculer la mort, faciliter la vie. «Plus d'hommes que jamais dans l'histoire ont une chance d'être vraiment des hommes».

Mme Hersch nous conduit alors dans une réflexions sur 3 aspects de la vie : une réflexions sur 3 aspects de la vie :
l'homme et la nature, les mécanismes
socio-économiques, les nouveaux pouvoirs sociaux. Elle décortique devant
nous en une rare lucidité les ambiguïtés et les problèmes de ce que dans tout
cela on est convenu d'appeler « progrès ». Cette réflexion aboutit chez
Mme Hersch à une sorte d'acte de foi. Il ne s'agit pas, comme beaucoup de jeunes sont tentés de le faire, d'idéa-liser une société parfaite et inattei-gnable; il faut reconnaître les limites de la nature humaine et les accepter. L'homme n'est ni un ange, ni un robot, ni un animal. Le progrès humain est à rechercher dans une continuelle quête, un confinuel approfondissement. un continuel approfondissement.

M. Laufer

BOURSES POUR FEMMES UNIVERSITAIRES

Bourses internationales 1974-1975

a) offertes par la Fédération internationale des Femmes universitaires : £ 1000 - \$ can. 3 000 pour poursuides recherches dans un pays

W. Cullis Fund, permet d'attribuer des subsides, max. fr. s. 2400.— pour achever une recherche, aller apprendre une technique indispensahle, etc.

b) offertes par l'Association américai-

offertes pur l'Association une des Femmes universitaires : 3 bourses de § 5 000 pour recherches avancées à poursuivre dans un pays

Une bourse de \$3 000 pour continuer une recherche à l'étranger pendant un an.

50 bourses de \$3000 pour études postgraduate ou recherches aux USA.

Chaque Association nationale peut présenter deux candidates pour cha-cune de ces deux catégories de bour-ses. Les frais de voyage Suisse-pays étranger sont à la charge de la bour-sière. Pour poser sa candidature, il faut être membre de l'ASFU, avoir jaut etre membre de l'ASFU, avoir terminé ses études, poursuivre des re-cherches et avoir des publications (minimum: Thèse de Doctorat) à pré-senter. Les candidates sont jugées sur la valeur de leurs travaux.

Les membres de l'ASFU, désireuses de postuler pour une de ces bourses doivent prendre immédiatement con-tact avec leur présidente de section qui

pourra leur dire si elles remplissent les conditions exigées. Pour l'établis-sement de leur dossier, demander tou-tes indications utiles à la soussignée.

Bourse de Crosby Hall offerte cha-Bourse de Crosby Hall offerte cha-que année par la Fédération Britan-nique. Si vous devez séjourner à Lon-dres pendant le mois d'août, pour vos recherches, suivre un cours postgra-duate, etc., vous pouvez postuler pour cette bourse qui offre logis et repas durant tout le mois à Crosby Hall, le club très célèbre des F.U. britanniques.

Signalons encore que notre ASFU offre, à l'occasion de son cinquantenaire, une bourse de Fr. s. 3 000.— qui permettra à une collègue étrangère de passer 2 à 3 mois en Suisse pour y poursuivre des recherches (Université, Musées, Bibliothèques, Institutions internationales, etc.).

Si des bourses sont offertes par d'autres Associations nationales, au cours de l'année, toutes les sections en seront averties en temps utile.

Subventions de l'ASFU

Je vous rappelle que grâce à l'effort Je vous rappelle que grace a l'ejjort des sections, de modestes subventions (maximum 1500 à 2000 frs) peuvent être attribuées à un membre de l'ASFU pour faciliter sa participation à un congrès international, faire des recherches de documents, terminer un manuscrit etc. nuscrit. etc.

S'adresser à votre Présidente de

JURA

L'ASSOCIATION DE PARENTS DE HANDICAPÉS

Cette association fut fondée en 1965, à Délémont où elle a son siège. Elle a pour but de réunir des parents ayant un enfant reconnu handicapé physi-quement, infirme ou déficient mental; de mettre en commun leurs difficuld'apporter une aide morale et de collaborer pour le bien de ces enfants:

de réaliser au mieux cette aide, tant de realiser au mieux cette aide, tant sur le plan moral que financier; de promouvoir et d'aider la réalisation d'œuvres et d'institutions destinées à l'éducation, à l'instruction et à la for-mation professionnelle de ces enfants; de rendre attentifs les éducateurs, le clergé, les institutions, les écoles, aux problèmes que posent les enfants han-dicapés, infirmes ou déficients;

dicapés, infirmes ou déficients; d'orienter le public sur ces questions; d'orienter le public sur ces questions; d'intervenir auprès des personnes compétentes, des employeurs de toutes les branches de l'économie, afin de les insciter à engager dans le cadre de leurs entreprises de tels enfants. Vollà énoncés les buts de l'Association. La présidente, Mme P. Citherlet, fut un des principaux artisans de cette association qui, effectivement, comme le stipulent les statuts, apporte une aide aux parents qui se regroupent sous son égide. Qui n'a pas en mémoire le cas d'une famille ou d'une autre, vivant dans l'isolement à cause d'un erfant mongolien? Qui n'a pas pressenti le drame de ces

Qui n'a pas pressenti le drame de ces gens qui se mettaient en marge de la vie sociale, comme des coupables? L'Association leur apprend,

que le mongolisme est un a) Handicapés physiques graves

accident et null'ement une tare impuaccident et nullement une tare impu-table aux parents. A cause d'un chro-mosone surnuméraire, leur enfant n'est pas normal. Mais l'Association fait bien davantage: par ses réunions de parents, elle encourage ceux-ci à sortir de leur solitude et à regarder leur problème en face. Elle leur of-fre des moyens d'éducation adéquate leur enfant handicapé, pour leur entant handicape, qu'il s'agisse d'un handicap physique ou mental. Enfin, par le biais d'un journal édité chaque mois, elle les tierna ur courant de la vie de l'Association, des congrès, des institutions qui se dévouent pour le mieux-être de ces en-

Sont-ils nombreux ?
A l'occasion des Journées nationales en faveur des handicapés mentaux, dont le thème était en 1970 : les handidont le thème était en 19/0 : les handi-capés graves, l'Association jurassienne de parents de handicapés physiques ou mentaux a procédé, avec l'appui de la Fédération suisse, à une grande en-quête auprès de toutes les communes du Jura.

Sur 132 communes touchées, seuls cing secrétariats communaux n'ont pas cinq secretariats communaux n'ont pas répondu à la demande, soit : Beurne-vésin, Perrefite, Plagne, Vendincourt et Vicques. Tous les autres secrétariats ont bien voulu collaborer au recense-ment et c'est grâce à eux que l'on peut donner les chiffres suivants qui, s'ils ne sont pas tout à fait exacts, signa-lent cenedant combien pombreux sont lent cependant combien nombreux sont les handicapés physiques et mentaux du Jura. enfants

110

117

b)	Handicapés							ı l	ıar	ndi	-			
	capés ment													
1.	Profondéme											44	144	188
2.	Educables,	semi éduca	ables									42	45	87
3.	Scolarisable	s (cas AI)										56	76	132
												238	480	718
	villes de Dele les données			ru	y c	lon	ne	nt	les	C	hiff	res suivant	s, non co	mpris
												Delémont	Porr	entruy
	ficiaires de										٠.	94	8	3
Béné	ficiaires de	demi rentes	AI.				٠.	٠.		٠.			1	
Frifo	nts handicar	sée divere	onni	10								16		

Si ces chiffres sont déjà éloquents, il faut penser qu'ils ne sont nullement exhaus-Si ces chiffres sont dejà eloquents, il faut penser qu'ils ne sont nullement exhaustifs, étant donné que les secrétariats communaux ne connaissent pas tous les
enfants atteints : beaucoup de familles les soustraient au su'et au vu de la
communauté. Néanmoins, cette enquête permet d'avoir une première certitude
quant à l'importance du problème, du nombre de familles touchées, de l'urgence
et de la nécessité d'équiper notre petit pays en institutions, écoles, ateliers et
foyers pour adultes ainsi que de homes pour handicapés âgés.

— Adresse de l'Association : Mme P. Citherlet, rue Molière 8, Délémont.

— Dans un prochaîn article, nous présenterons l'Atelier des Castors. A.-M. S.

le gaz est indispensable

Chouard & Francoz

Décoration Réparation meubles anciens Rue du Rhône 110 GENÈVE



